

# Professionnels de santé



La Haute autorité de santé (HAS) vient d'éditer « 101 règles de bonnes pratiques » pour garantir la fiabilité et la confidentialité des applications et objets connectés de santé, toujours plus nombreux.

Avec quelque 50 000 applications santé actuellement disponibles, qui concentrent des données personnelles comme le poids ou la tension, donnent des informations médicales ou délivrent des conseils, il était indispensable que la HAS se penche sur cette question. D'autant que 43 % des Français déclarent en utiliser dans leur vie quotidienne ! C'est chose faite avec ce guide des bonnes pratiques, un référentiel qui doit orienter le développement d'applications et d'objets connectés fiables et de qualité.

Elaboré avec l'appui de la CNIL et de l'ANSSI, et destiné aux développeurs mais aussi aux évaluateurs d'applications, le guide propose des critères à respecter, comme par exemple délivrer des informations de santé fiables et de qualité, c'est-à-dire élaborées par des professionnels de santé ou des organismes professionnels compétents, mises à jour et basées sur des références bibliographiques fiables et accessibles. Ou encore être techniquement performant avec une mesure des données qui doit être précise, paramétrée selon un étalonnage reconnu et mentionnant la marge d'erreur éventuelle.

Ces applications et objets doivent également garantir la confidentialité et la sécurité des données personnelles recueillies, avec des processus de transfert et de stockage de

données qui répondent à des exigences strictes.

Pour consulter le référentiel des bonnes pratiques :  
[www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

© 2016 Les Echos Publishing